



FORUM DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La Roche/Foron

6 novembre 2015

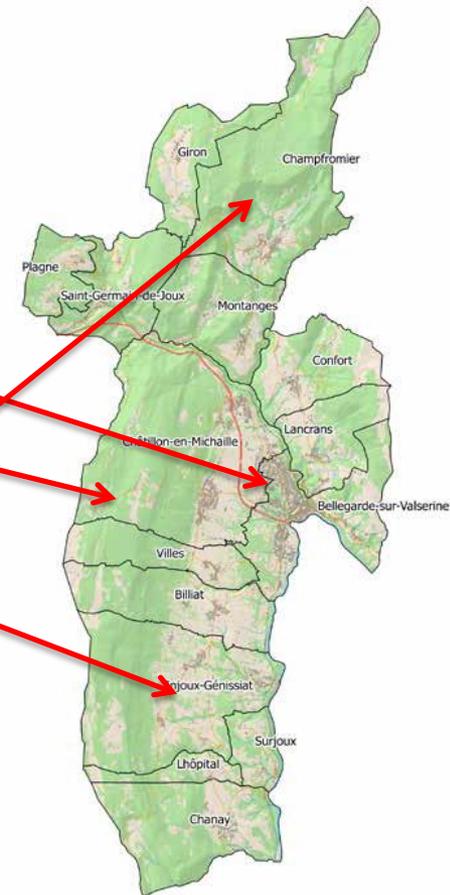
CREATION D'UN SERVICE COMMUN ADS



CCPB : 15 communes

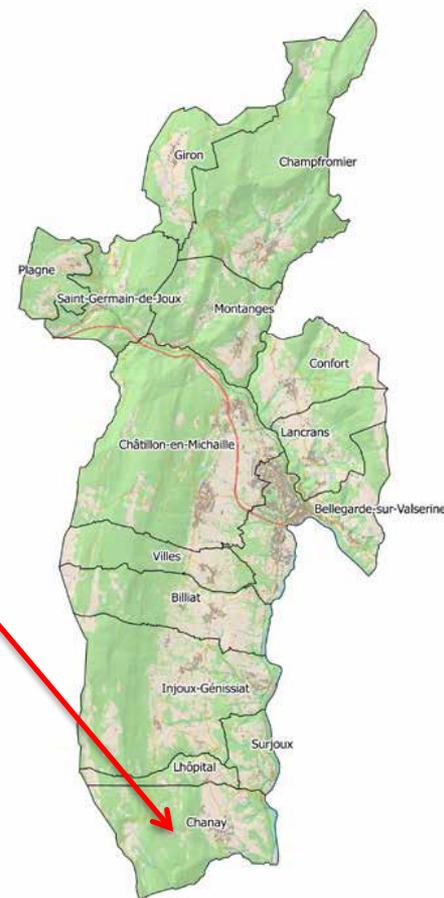
5 communes autonomes :

- Bellegarde-sur-Valsérine : 4 ETP
- Chatillon en Michaille : 0,8 ETP
- Injoux-Génissiat : 1 ETP
- Champfromier : 0,2 ETP



CCPB : 15 communes

- Chanay : adhésion en 2007 au service ADS
CC du Colombier
- Les 10 autres communes : DDT





Etat des lieux

Compte-tenu du désengagement de l'Etat en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} juillet 2015, la mise en place d'un service commun géré par la CCPB a été envisagée au mois de septembre 2014

Les objectifs

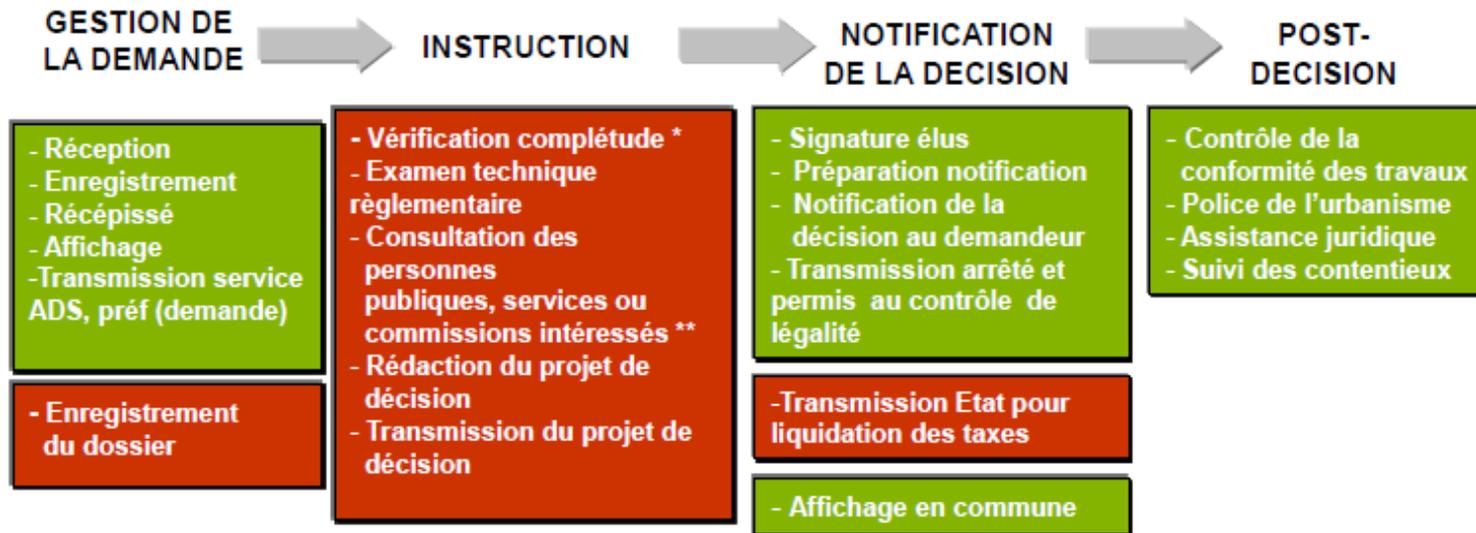
- Proposer aux communes un dispositif garantissant la sécurité juridique et la tenue des délais de la procédure d'instruction
- Rechercher des économies d'échelle et de moyens
- Harmoniser les demandes d'urbanisme sur l'ensemble des mairies
- Assurer la continuité du service sur l'année
- Améliorer le service en direction des pétitionnaires

- Une compétence communale qui n'est pas transférée (signature des actes par le Maire)
- Un service commun mis en place par la CCPB et financé par les communes
- Les Missions :
 - conseil et assistance aux communes,
 - instruction de tous les dossiers PC, PD, PA, CUa, CUb, DP

- Un accès unique pour l'instruction des actes : la mairie
- Un service constitué d'agents communaux :
 - détachés (sur la totalité du temps de travail),
 - ou mis à disposition (sur un temps partiel),
 - travaillant sur un seul lieu,

Les missions du service ADS

Schéma d'instruction d'un permis de construire



 Commune

 Service ADS

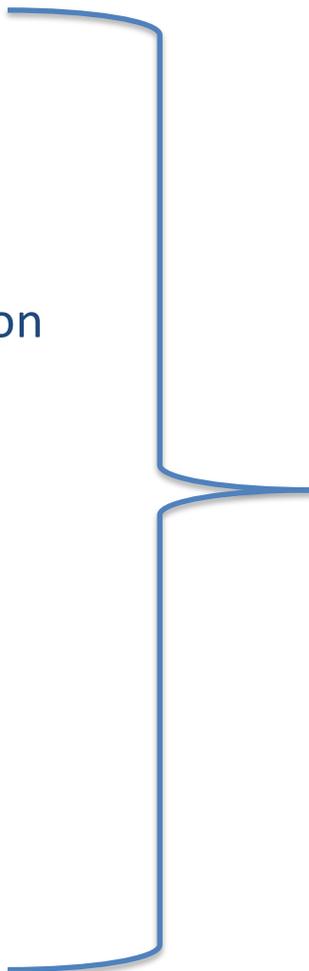
Dimensionnement du service

- Nombre de dossiers potentiels retenu : 1000 dossiers/an
- Ratios: 300 dossiers par an et par ETP
- Constitution du service pour un besoin de 3,5 ETP pour l'instruction des dossiers :
 - 2 ETP détachés de la ville de Bellegarde-sur-Valsérine
 - 0,8 ETP détaché de Chatillon en Michaille
 - 0,5 ETP mis à disposition d'Injoux-Génissiat
- Mise à disposition de 0,5 ETP pour la direction du service

Total : 3,8 ETP

Coût du service

- Investissement :
 - Mobiliers
 - Matériels informatiques
 - Licences requises
 - Systèmes d'information et de communication
- Fonctionnement
 - Location des locaux + frais associés
 - Fournitures de bureau
 - Frais de communication
 - Frais postaux
 - Frais de reprographie
- Frais de personnel (agents identifiés)



Etablissement
BP

Organisation du service

- Installation en mairie de Bellegarde dans un espace dédié (convention avec la CCPB)
- Gestion du service par la CCPB : agents détachés ou mis à disposition
- Formation des secrétaires/agents et des élus chargés de l'urbanisme

Financement par les communes

- Une part fixe comprenant :
 - ✓ 500 € par commune
 - ✓ 4 € par habitant (population DGF prise en compte)
- Une part variable calculée au prorata du nombre moyen de dossiers instruits dans les 5 dernières années

Financement du service

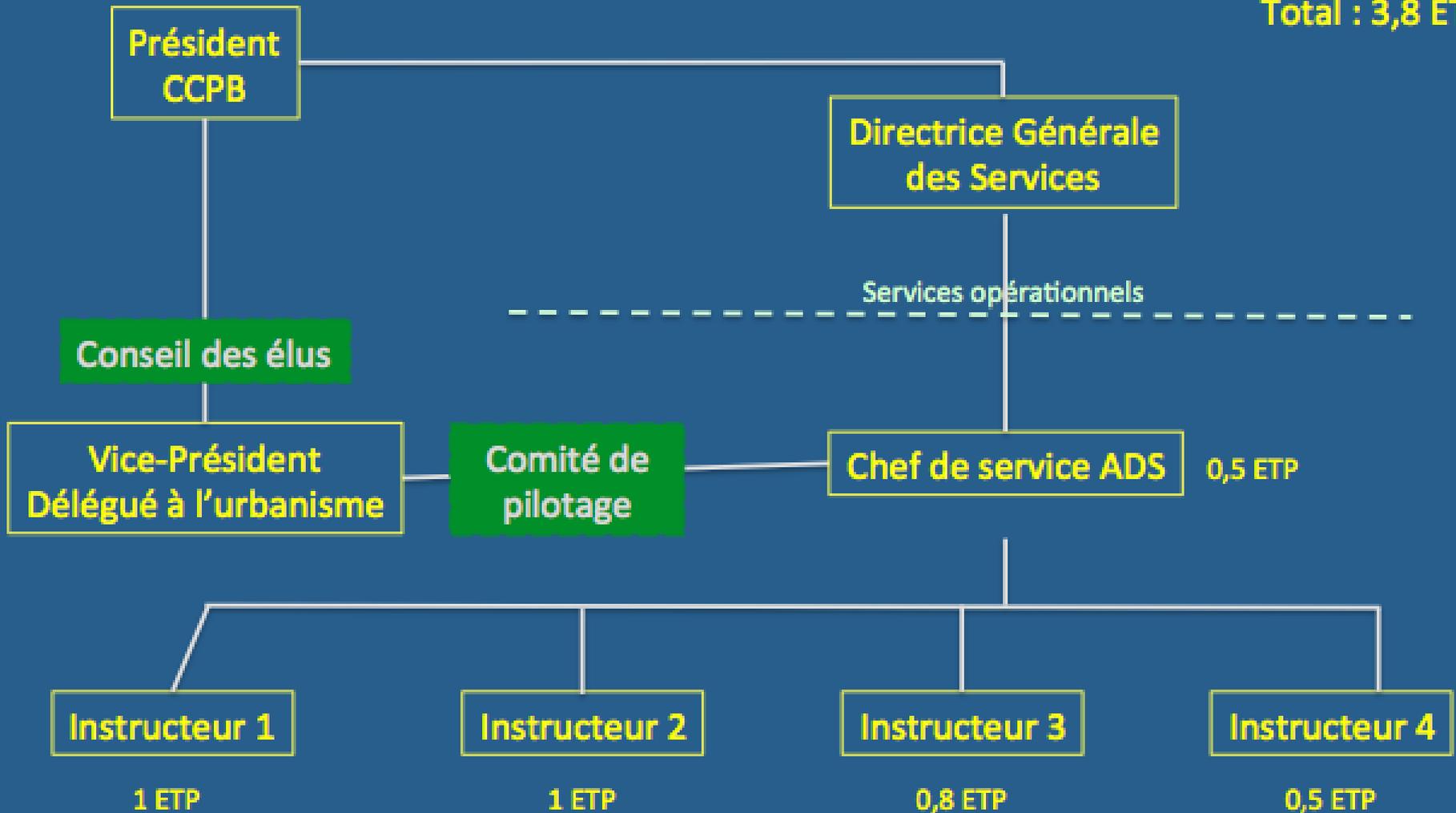
Coût par commune :

Communes	Population DGF	Part fixe	CU A	CU B	DP	PC	PA	PD	Part variable	TOTAL
Bellegarde/Valserine	12077									
Billiat	557									
Champfrommier	772									
Chanay	677									
Chatillon en Michaille	3292									
Confort	574									
Giron	235									
Injoux-Génissiat	1162									
Lancrans	1122									
Lhopital	63									
Montanges	368									
Plagne	165									
St Germain de Joux	526									
Surjoux	103									
Villes	407									
TOTAL	22100	PF							PV	BP

Modalités administratives et chronologie de mise en oeuvre

1. Validation du principe d'organisation, de fonctionnement et de financement du service (plusieurs réunions de travail avec élus et agents territoriaux) (septembre 2014)
2. Elaboration d'une convention entre chaque commune et la CCPB
3. Préparation de budgets prévisionnels pour 2015 et 2016
4. Etude des conditions de transfert du personnel (transfert de plein droit, prestation de service ou mise à disposition), rédaction et signature des conventions ou arrêtés requis
5. Entretiens avec les agents territoriaux concernés
6. Convention de mise à disposition de locaux
7. Délibération des communes et signature de la convention citée en 2
8. Réunion de présentation générale du service et du personnel en présence des correspondants de chaque commune (juin 2015)

Total : 3,8 ETP



Composition du comité de pilotage :

- 3 élus (1 VP + 2 élus communautaires)
- DGS
- Chef de service ADS

• Attribution du comité de pilotage :

- Suivi des activités du service
- Préparer, organiser et conduire la réunion annuelle du conseil des élus :
 - Présentation des statistiques
 - Clôture des comptes annuels
 - Préparation du budget

1. Entente sur le mode de calcul de la part fixe
Solution : plusieurs simulations présentées en réunions des maires
2. Coût du service pour certaines communes
Solution : prise en charge d'une partie de la part fixe par la CCPB en 2015 et 2016
3. Mise en œuvre du service au 1^{er} juillet 2015 (période de congés)

1. Point de vue « Instructeurs » :

- Conditions de travail (locaux, matériels et équipements)
- Travail en équipe
- Diversité du territoire

2. Point de vue « Elus »

- Uniformisation des procédures d'instruction
- Cohérence avec la prise de compétence PLUi



MERCI DE VOTRE ATTENTION